



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Régionale Académique
à la formation professionnelle initiale et continue**

Paris, le 26 janvier 2024

DRAFPIC

47 rue des Écoles
75005 Paris

Affaire suivie par :

Éric GARNIER

01 40 46 60 70

ce.drapic@region-academie-idf.fr

Réf : DRAFPIC / n°3 – janvier 2024

Monsieur Christophe KERRERO,
Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités,

À

Mesdames et Messieurs les Présidents des Universités

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Écoles Normales Supérieures
et des Grands Établissements

Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Mesdames et Messieurs les Délégués de région académique
à la formation professionnelle initiale et continue

Mesdames et Messieurs les Délégués-Adjointes de région académique
à la formation professionnelle initiale et continue

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement du Second degré

Mesdames et Messieurs les Chefs de Division des services des académies de région Île-de-France

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ressources Humaines des Ministères

Mesdames et Messieurs les CESUP de Greta

Mesdames et Messieurs les Présidents de Greta

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Campagne 2024 de recrutement des conseillers en formation professionnelle (H/F)
de la Région académique Ile-de-France

Circulaire n° :

Annexes : - profil de poste CFP et situation administrative – annexe 1
- procédure de recrutement et calendrier – annexe 2
- dossier de candidature – annexe 3

Références : [Code de l'éducation](#)
[Code général de la Fonction Publique](#)
[Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat](#)
[Décret n°90-165 du 20 février 1990 modifié fixant le régime indemnitaire des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale qui exercent les fonctions de conseiller en formation continue](#)

[Décret n° 90-426 du 22 mai 1990 modifié fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation](#)

[Décret n°93-432 du 24 mars 1993 modifié sur la mission de formation continue des adultes du service public de l'éducation](#)

[Note de service n° 90-129 du 14 juin 1990 exercice des fonctions de conseiller en formation continue](#)

[Circulaire n° 2014-009 du 4 février 2014 relative aux GRETA](#)

J'ai l'honneur de vous informer que la région académique d'Île-de-France engage la procédure de recrutement des conseillers en formation professionnelle sur les postes susceptibles d'être vacants dans les académies de Créteil, Paris et Versailles au cours de l'année scolaire 2024-2025. Leur nombre et leur localisation sont susceptibles d'évoluer en fonction des projets des agents en poste actuellement. J'attire votre attention sur le fait que cet appel à candidature s'adresse à tous les personnels fortement motivés par les activités de formation professionnelle. Ils auront à concevoir et mettre en œuvre des projets innovants pour lesquels ils devront faire preuve d'initiative, de créativité et de sens des responsabilités.

Les fonctions de conseiller en formation professionnelle peuvent être exercées :

- Soit par des fonctionnaires de l'Éducation Nationale appartenant aux corps des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, d'inspection ou de direction, ou aux autres corps relevant du Ministère chargé de l'éducation et classés dans la catégorie A ;
- Soit par des fonctionnaires d'autres administrations appartenant à un cadre d'emploi de catégorie A ;
- Soit par tout autre candidat, titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau BAC+3 minimum.

Vous voudrez bien remettre aux candidats qui en feront la demande, les documents joints, décrivant les missions et les fonctions des conseillers en formation professionnelle, ainsi que les modalités de recrutement.

Des informations et précisions sont disponibles sur les sites des services régionaux de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue via les liens suivants :

- [Service régional académique, pôle Créteil](#)
- [Service régional académique, pôle Paris](#)
- [Service régional académique, pôle Versailles](#)

Les missions du conseiller en formation professionnelle, le processus de recrutement et le dossier de candidature seront présentés lors d'une **Réunion d'Information Collective Régionale** en visioconférence, **le mercredi 7 février 2024 de 10h à 12h**

Les candidats doivent s'y inscrire, au plus tard 48 heures avant, via le lien suivant :

[Lien Webinaire](#)

D'autres réunions d'information auront lieu dans les académies de Créteil, Paris et Versailles en février et mars 2024.

Les dates, lieux, modalités d'inscription et de déroulement de ces réunions seront indiqués sur les sites des services régionaux cités précédemment.

Les candidats sont vivement invités à participer à une réunion d'information, afin de prendre connaissance des conditions d'exercice et des attendus.

Le dossier de candidature en annexe est téléchargeable sur les sites des services régionaux académiques.

Le dossier de candidature devra être envoyé à l'adresse mail suivante :

recrutement-cfp@region-academique-idf.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au dimanche 17 mars 2024 (délai de rigueur).

Les candidats souhaitant postuler dans plusieurs académies d'Île-de-France doivent le mentionner expressément dans leur dossier à la rubrique prévue à cet effet, par ordre de vœu.

Une commission régionale se réunira à l'issue de la date de dépôt des dossiers afin de sélectionner les candidats pour l'épreuve orale. Les candidats retenus sur dossier seront convoqués pour un **entretien de sélection qui se déroulera à Paris entre le 13 et le 24 mai 2024**. Les candidats non retenus seront informés par courriel.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être pris en compte. Le dossier de candidature devra être transmis par la **voie hiérarchique** pour tous les agents titulaires ou contractuels des trois fonctions publiques.

Pour toute demande d'information complémentaire, les candidats peuvent adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : recrutement-cfp@region-academique-idf.fr

Aussi, je vous prie d'assurer la plus large diffusion de cette campagne de recrutement auprès des personnels concernés des établissements et des services.

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
par délégation
La Secrétaire générale de la région académique Île-de-France



Stéphanie VELOSO